



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Naturalisation

Question écrite n° 49254

### Texte de la question

M. Augustin Bonrepaux attire l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration sur l'augmentation anormale de la durée d'instruction des dossiers de demande de naturalisation. Celle-ci est fréquemment supérieure à deux ans et les demandeurs se voient souvent avertis, sans explication, que leur demande ne sera pas examinée avant trois ans. Ils ne peuvent comprendre un tel retard compte tenu de la solidité de leur dossier, de leur intégration dans la société et de leur indépendance économique. En conséquence, il lui demande ce qu'il compte faire pour pallier cette grave carence et améliorer les relations de l'administration avec les personnes étrangères qui la sollicitent.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bonrepaux Augustin](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49254

**Rubrique :** Etrangers

**Ministère interrogé :** aménagement du territoire, ville et intégration

**Ministère attributaire :** aménagement du territoire, ville et intégration

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 mars 1997, page 1131